

Aux maires bretons,

Maires le breton a besoin de vous !

Vous venez d'être élu.e, réélu.e et à ce titre nous tenons à vous féliciter pour votre engagement au nom de l'intérêt général. La mission qui vous incombe est exigeante : vous allez avoir de multiples tâches à exercer, des choix budgétaires, probablement complexes à arrêter, surtout dans cette phase de reconstruction, de relance post-covid.

Parmi vos compétences figure une toute particulière, qui est peut-être la plus belle de toutes celles exercées encore par les communes : le soutien à l'école primaire, à l'éducation des jeunes citoyens et citoyennes.

Nous voulons attirer votre attention sur un enjeu très précieux, et même crucial : la promotion et le développement des langues de Bretagne pour qu'elles soient pérennes et vivantes.

La langue bretonne est enseignée grâce à la mobilisation complémentaire des trois réseaux que sont Div Yezh pour l'enseignement public, Dihun pour l'enseignement catholique privé sous contrat et Diwan pour les écoles immersives associatives.

C'est leur militance et leur professionnalisme qui permettent une augmentation croissante du nombre d'élèves scolarisés ces dernières années.

Aujourd'hui, c'est l'État, la Région très fortement, mais aussi les Conseils départementaux et parfois quelques communes qui financent ces établissements, en soutenant l'installation sur leur territoire d'une classe ou d'une école bilingue.

Par un amendement porté par de très nombreux députés bretons, il a été inscrit dans la loi « Pour une école de la confiance » du ministre J.-M. Blanquer, le principe d'une contribution volontaire qui invite les communes qui n'ont pas de classes bilingues à financer le forfait scolaire quand un élève qui n'est pas scolarisé dans leur commune, apprend le breton dans une école publique, privée ou associative d'une autre commune.

Permettre à ses enfants d'apprendre le breton reste un acte volontaire des parents. Dans l'intérêt de ces jeunes apprenants, par respect pour le choix des parents qui vivent sur votre commune, il est essentiel que vous apportiez votre contribution, sans quoi la commune d'accueil se trouve seule à financer cet élève quand la commune de résidence fait des économies....

Le poète breton Eugène Guillevic déclarait il y a près de cinquante ans : « Mais ce que je veux, c'est que la Bretagne puisse parler. Et il faudra en chercher les moyens. »

Promouvoir une langue, une identité, une culture, ce sont des responsabilités partagées. Nous invitons les communes à financer volontairement ce forfait scolaire. Nous demandons à la Préfète et au Recteur de faire respecter cette loi amendée et votée par les parlementaires bretons. À défaut d'accord, le préfet doit en effet réunir les maires pour la résolution du différend en matière de participation financière.

La Bretagne, et singulièrement les langues de Bretagne, ont besoin de vous.

Yannick Kerlogot,

Député.

Liste des cosignataires :

Sandrine Le Feur, députée du Finistère
Graziella Melchior, députée du Finistère
Hervé Pellois, député du Morbihan
Gaël Le Bohec, député d'Ille-et-Vilaine
Yves Daniel, député de Loire-Atlantique
Jimmy Pahun, député du Morbihan
Laurence Maillart-Méhaignerie, députée d'Ille-et-Vilaine
Didier Le Gac, député du Finistère
Nicole Le Peih, députée du Morbihan
Yannick Haury, député de Loire Atlantique
Christine Cloarec-Le Nabour, députée d'Ille-et-Vilaine
Erwan Balanant, député du Finistère
Jean-Charles Larsonneur, député du Finistère
Eric Bothorel, député des Côtes d'Armor
Jean-Michel Jacques, député du Morbihan
Bruno Joncour, député des Côtes d'Armor